



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

Règlement concours photo

« 2024, année des Jeux Olympiques, le sport sous toutes ses formes à Hanau-La Petite Pierre »

> Article 1 : Objet

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre organise un concours photo dédié au sport et aux valeurs olympiques : dépassement de soi, esprit d'équipe, respect et partage...

> Article 2 : Thème du concours

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se tiendront en France cet été, nous célébrons non seulement les performances d'athlètes d'exception mais aussi l'impact universel du sport.

Les sujets possibles du concours sont nombreux : photographier l'intensité d'une performance sportive, les gestes techniques et les émotions des sportifs. Il est également possible de présenter des clichés illustrant les valeurs olympiques comme l'esprit d'équipe, l'équité, la persévérance et le respect ainsi que l'enthousiasme qui entoure cet événement majeur. Au-delà des performances des sportifs, nous souhaitons célébrer le sport sous toutes ses formes à Hanau-La Petite Pierre. Que ce soit lors d'une sortie à vélo en famille, une marche ou un match de handball, chaque moment sportif mérite d'être partagé. Faites preuve de créativité, d'humour ou d'émotion pour capturer et partager votre vision du sport. Le concours est gratuit et ouvert à tous, quel que soit l'âge, le niveau d'expérience ou l'équipement photographique des participants.

> Article 3 : Durée

Du 20 juillet 2024 au 20 octobre 2024.

> Article 4 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. La participation est limitée à 3 clichés par participant. Seules les photos prises sur le périmètre de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre entre le 20 juillet et le 20 octobre 2024 seront retenues.

Les participants au concours certifient être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété artistique.

Les participants cèdent aux organisateurs du concours leurs droits sur les photos transmises. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la Communauté de Communes. Le nom de l'auteur sera mentionné sur la photo ou sur tout document dans lequel elle sera utilisée (sauf avis contraire de l'auteur).

Les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos de telle sorte que la responsabilité de la Communauté de Communes ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

Les photos ne devront pas être retouchées et être conformes à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans trucage ou techniques visant à modifier profondément l'image.

> Article 5 : Participation

La photo devra être envoyée au format numérique « JPEG » en pièce jointe d'un e-mail à : f.lebarbenchon@hanau-lapetitepierre.alsace, avec en intitulé « Concours photo 2024 ». L'e-mail devra préciser le nom et prénom du participant, sa commune de résidence et la catégorie (article 6), le lieu de prise de la photo (sur l'une des communes de la Communauté de Communes), le titre donné à la photo.

Le participant pourra également indiquer les raisons de son choix en joignant un texte court présentant le sujet, la scène photographiée.

Les participants pourront également publier leurs photos sur Instagram avec l'hashtag : #hlppconcoursphoto2024 et en indiquant @comcomhlpp sur leur publication.

> Article 6 : catégories

Il se décline en 3 catégories :

- catégorie « jeune pousse » pour les participants âgés de moins de 17 ans.
- catégorie « loisir » pour les participants à partir de 17 ans,
- « Hors catégorie » pour les photographes professionnels ou amateurs « éclairés ».

> Article 7 : jury et récompenses

Chaque catégorie fera l'objet d'une remise de prix pour le gagnant.

Un jury composé d'agents et d'élus de la Communauté de Communes attribuera une note à chaque photo selon les critères suivants :

- respect du thème et originalité (incluant légende et texte explicatif),
- esthétique visuelle,
- technique.

Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois. Le premier de chaque catégorie ayant obtenu la meilleure note gagnera un plant d'arbre fruitier hautes-tiges ainsi que :

- catégorie « jeune pousse » : lot de 20 entrées au Centre aquatique Hanautic (valeur 66 euros),
- catégorie « loisir » : lot de 10 entrées adultes au Centre aquatique Hanautic (valeur 52 euros),
- « Hors catégorie » : lot de 10 entrées adultes au Centre aquatique Hanautic (valeur 52 euros).

Les clichés gagnants seront diffusés sur le site Internet de la Communauté de Communes et ses réseaux sociaux. Les gagnants seront informés par mail.